

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

## Délibération 2017 - 075 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R. LELEU – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. C. CODEVELLE – J. WEEXSTEEN – C. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER – H. COPIN – B. DUVERGE – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. L. TAZBARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M. LALISSE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – J. P. BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J. L. CANDAT – L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par B. SEGERS

M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. J. L. TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. F. DERUE

M. B. HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ

M. J. VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J. Y. HARMEGNIES

M. J. P. BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E. DUFLOS

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A. M. BARBIER

M. R. LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph. LEFORT

M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE.

### **OBJET : Budget annexe Ordures Ménagères – DM n°1 Exercice 2017.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le vote du Budget Primitif pour l'exercice 2017 du budget annexe « Ordures Ménagères ».

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rectifier les écritures de ce budget pour tenir compte des observations formulées par les services de la Trésorerie de Bapaume. En effet, une erreur dans la recopie des écritures de recettes a transformé une recette d'ordre en recette réelle entraînant un déséquilibre entre sections qu'il convient de corriger.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures budgétaires de la façon suivante :

Recettes de Fonctionnement

- Art 7785 : - 28 970,00 €
- Art 7875-042 : + 28 970,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2017,

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux différentes écritures contenues dans cette Décision Modificative n°1.

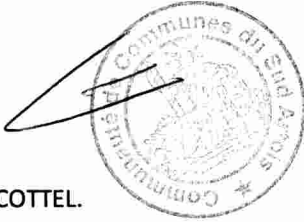
Ainsi fait, délibéré, certifié, publié, affiché et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 27 juin 2017 et transmission  
en Préfecture le 27 juin 2017.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



**PREFECTURE DU PAS DE CALAIS**  
**Direction des Collectivités Locales**

**18 JUL. 2017**

**ARRIVÉE**